



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 03 novembre 2015

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, M. BOURGIE, M. VOCANSON, M. CHEYNET,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. TONSON, Mme BONNEFOY, M. FRANCON, Mme SOUBEYRAN,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BLANCHARD, Mme FAYARD, Mme VICENS, M. MOULIN,
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD M. RIVET, M. ROSIAK,
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTI, Mme VOCANSON M. RABEYRIN,
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme PACALON (arrivée au cours du rapport n° 2),
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, M. FAVARON, Mme BAUZA,

Etaient Excusés représentés :

Mme GUIGNAND : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON
Mme MOULIN-ROYON : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donnée à M. VOCANSON
Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à Mme VOCANSON
(jusqu'au rapport n°2)
Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
M. SALGADO : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. BLANCHARD
Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les conseillers communautaires et Mme Mancini pour leur présence.

Il est procédé à la nomination de Madame Laëtitia VOCANSON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents, (arrivée de Mme PACALON au cours du rapport n° 2)
- 6 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme GUIGNAND à M. MARCON – Mme MOULIN-ROYON à M. VOCANSON - Mme PACALON à Mme VOCANSON jusqu'à son arrivée – Mme PARRAT à M. VIAL – M. SALGADO à M. BLANCHARD - Mme TEYSSIER à M. BOURGIE)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité en tenant compte de la remarque de M. ROSIAK demandant pourquoi on ne trouve pas les compte-rendus des commissions sur le site extranet de Loire Semène.

Administration Générale
**Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales**

Monsieur le Président rappelle qu'un certain nombre de délégations ont été données au Président et au Bureau et donne lecture des décisions du Président n° P_2015_77 à P_2015_99 et des décisions des bureaux des 2 et 15 septembre 2015 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il souligne que la majorité des décisions du Président ont trait au programme d'animations culturelles « ça va Jazzer » et d'autres sont d'ordres plus techniques ou liées aux activités des structures famille-jeunesse.

Il précise que pour la décision n° P_2015_77 relative à la formation BAFA pour les animateurs, cette dernière représente une volonté politique de formation afin que Loire Semène soit en conformité avec les règles d'encadrement et que les agents soient valorisés. Il rajoute que 14 stagiaires ont suivi cette formation et que la CAF a pris en charge 60 % du coût de cette dernière.

Il demande aux conseillers communautaires s'ils ont d'autres observations.

Administration Générale
**Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale : Avis**

Monsieur le Président revient sur la volonté gouvernementale de regroupement des intercommunalités au travers de la loi Notre voté le 17 août dernier.

Il propose de présenter les étapes par lesquelles est passée Loire Semène pour en arriver à la proposition d'un avis défavorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale notifié par Monsieur le Préfet.

Il indique qu'au départ, les services de l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet et de la Sous-Préfète, fondaient des espoirs bien supérieurs que ce qui est proposé sur le territoire du Pays de la Jeune Loire au vu du travail effectué et du mode de gouvernance mis en place au PETR Pays de la Jeune Loire via les conférences des présidents qui se réunissent une fois toutes les 6 semaines. En effet, il souligne l'important travail concret mené par les 6 communautés de communes au niveau du SCoT, de la création d'un service unifié pour l'ADS et de la convergence des taux de fiscalité.

Lors de la CDCI du 17/10/2014 réunie après les élections municipales et communautaires, le Préfet a émis le souhait de regrouper un maximum de communautés de communes et a demandé à chaque collectivité de se positionner. Il rappelle que la loi n'en était alors qu'aux balbutiements des discussions parlementaires. Il explique qu'il a alors été réalisé un premier travail avec le Pays de Montfaucon, avec lequel une mutualisation de personnel avait été mise en œuvre, mais que les élus de ce territoire se sont assez rapidement manifestés pour rester seuls. Les élus du bureau communautaire étaient alors tous d'accord pour que Loire Semène échange avec Les Marches du Velay, plus logique en terme de bassin de vie. Il souligne que nos deux communautés de communes ont pratiquement les mêmes compétences mais que le mode d'exercice de ces dernières peut être différent (régie ou associatif). Une différence sur la gestion des Zones d'Activités a été notée. Il indique que le 28/02/2015 une rencontre entre les maires des Marches du Velay et les maires de Loire Semène a été organisée afin d'approfondir les discussions sur les compétences, le mode de gouvernance et les taux de fiscalités, l'ensemble s'étant avéré assez proche. Toutefois, il souligne que cette journée s'est soldée par une véritable déception ; les élus des Marches du Velay n'étant pas prêts à fusionner avec Loire Semène à court terme sans donner plus d'explications. La priorité pour eux semble être la fusion avec Rochebaron à Chalencon.

Lors des CDCI des 3 avril et 11 mai 2015, Monsieur le Président précise que le Préfet a informé les élus sur l'évolution de la loi Notre au Parlement, notamment sur les seuils de population des EPCI. Loire Semène dépassant largement les 6 600 habitants, il souligne que nous n'avons aucune obligation de fusionner.

Le 18 septembre 2015, le Préfet a de nouveau réuni la CDCI afin de présenter une carte « brouillon » selon son expression présentant deux hypothèses sur le territoire du Pays de la Jeune Loire : une où Loire Semène restait seule et une autre où Loire Semène fusionnait avec les Marches du Velay et Rochebaron à Chalencon. Monsieur le Président précise que cette dernière proposition lui convenait.

Monsieur le Président rappelle avoir toujours tenu informé et demandé mandat au bureau pour pouvoir négocier et échanger avec les intercommunalités voisines ou en CDCI.

Lors de la CDCI du 2 octobre dernier, il ajoute que le Préfet a retenu l'hypothèse la moins favorable pour Loire Semène en la laissant seule. Il souligne que cette carte est d'autant plus étonnante car elle prévoit que le Pays de Montfaucon, contrairement à leur souhait, soit rattaché avec le Haut Lignon à l'exception de la commune de St Jeures qui pourrait rejoindre Les Sucs. Cette carte prévoit également la fusion entre Les Marches du Velay et Rochebaron à Chalencon.

Monsieur le Président estime que le Préfet a pris des risques sur l'ouest et le centre du Département et en ne laissant pas seule la communauté de communes du Pays de Montfaucon malgré les remarques de son président. Il regrette que la même volonté n'ait pas également été prise sur notre territoire.

Monsieur le Président indique que parallèlement à ce calendrier, il a eu des contacts avec Monsieur Gaël PERDRIAU, Président de St Etienne Métropole, qui a eu une démarche au niveau du bassin de vie stéphanois, en rencontrant l'ensemble de ses voisins. Il précise qu'il s'est rendu à l'invitation de Monsieur PERDRIAU avec Monsieur MARCON. Il rappelle que St Etienne Métropole pourrait prétendre au statut de métropole en dépassant le seuil des 400 000 habitants. Il souligne qu'une étude sur les conséquences d'un tel rapprochement a été menée listant les

avantages et les inconvénients et que des échanges de données fiscales ont eu lieu entre le directeur des affaires financières de l'agglomération et le directeur général des services de Loire Semène. Il était logique de faire avancer le dossier dès lors où Saint Etienne Métropole s'intéressait à nous. Toutefois, Monsieur le Président a fait le constat qu'il y avait une disparité non négligeable : 3 points de plus sur les taux de CFE même si un lissage sur 12 ans pouvait être approuvé par délibération. Il rajoute des disparités sur les taux de TH, TFNB et TFB ainsi qu'une nouvelle taxe à mettre en place en cas de fusion : le Versement Transport. Elle s'adresse aux entreprises ayant plus de 9 salariés selon un taux de 1,8 % de la masse salariale. Cette dernière entraîne l'organisation d'une desserte en transports en communs sur le territoire mais représente un coût considérable pour les entreprises. Cette taxe rapporte 54 millions d'euros à Saint Etienne Métropole.

Monsieur le Président informe que des échanges et une analyse a été faite en bureau. Après une réflexion de bon sens, les élus du bureau estiment qu'une marge de progression de notre fiscalité est à étudier seule avant d'imposer à nos administrés une hausse de taux importante en fusionnant avec Saint Etienne Métropole. Les élus ne souhaitent pas non plus une dissolution de l'identité Loire Semène qui ne pèserait plus dans une aussi grosse collectivité. Monsieur le Président précise que les membres du bureau restent également très inquiets quant au SCoT Sud Loire qui est très différent du SCoT de la Jeune Loire et qui empêcherait le développement de nos communes rurales au détriment du centre de St Etienne. Il ajoute que la perte de représentativité a également été abordée. En fusionnant, le conseil communautaire compterait environ 150 membres et chacune de nos communes n'aurait qu'un membre de droit. Monsieur le Président indique que le bureau a demandé à ce que les négociations et les échanges avec Saint Etienne Métropole s'arrêtent.

Monsieur le Président tient à remercier le Président de Saint Etienne Métropole pour l'intérêt porté à notre collectivité témoignant du dynamisme de Loire Semène même si un rapprochement n'est pas d'actualité.

Monsieur le Président indique qu'il ne souhaite pas faire un long monologue et estime que chaque conseiller communautaire doit participer à ce débat. Il rajoute que la loi NOTRe aura un impact sur la vie des communautés de communes mais également sur celles des syndicats intercommunaux et notamment les syndicats de production et/ou de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. En effet cette compétence sera obligatoire pour les communautés de communes en 2020. Loire Semène en restant sur son périmètre actuel aurait deux choix : reprise en régie directe de cette compétence ou la déléguer à un syndicat de gestion. Monsieur le Président indique qu'une subvention DETR 2016 sera sollicitée pour conduire une étude sur la reprise de cette compétence et analyser financièrement la gestion de cette dernière. Ce transfert de compétence sera obligatoire en 2020 mais pourra être fait à compter de l'exercice 2017, il est donc important de mener cette étude dès 2016 afin de se positionner en connaissance de cause.

Monsieur le Président revient sur la volonté du Préfet de regrouper ces syndicats alors qu'il ne le fait pas pour les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères, peut-être parce que ces derniers sont moins nombreux et de taille plus importante sur la Haute Loire. Monsieur le Président déclare avoir beaucoup d'incertitude sur l'avenir du SICTOM Velay Pilat, au vu des fusions proposées sur la carte du Préfet de la Loire. Actuellement le SICTOM Velay-Pilat couvre environ 37 000 habitants, il ne pourrait en couvrir plus que 20 000 habitants si l'ex-canton de St Genest Malifaux venait à rejoindre Saint Etienne Métropole et celui de Bourg Argental la communauté d'agglomération d'Annonay et si ces agglomérations reprenaient la gestion de ces compétences sur le périmètre de leur territoire.

Monsieur le Président rajoute qu'il essaye de défendre au mieux les intérêts de Loire Semène, aussi bien pour les entreprises, les habitants mais aussi les intérêts du personnel qui travaille à cœur pour Loire Semène et qui n'ont jamais influencé une décision en bureau et qui pourtant restent très concernés.

Il souligne également la volonté de protéger l'unité de Loire Semène. En effet, les communes auraient pu se diviser suite à la proposition de St Etienne Métropole au vu de la fracture territoriale existante entre les petites et grosses entités au niveau des moyens financiers constatés. Il souligne les relations de confiance et la bonne communication au sein des élus du bureau qui ont permis de préserver l'unité de Loire Semène.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire d'émettre un avis défavorable sur le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet en précisant que Loire Semène souhaite se regrouper avec d'autres pour mutualiser les moyens. Il rappelle que cet avis doit être motivé. Il indique que la délibération sera envoyée à la CDCI et étudiée par cette dernière seulement si l'avis est bien motivé. Il rappelle que l'adoption d'un amendement se fait à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI. Il précise que chaque terme utilisé dans l'avis motivé a son importance. Il insiste sur le terme « déterminer » pour le rapprochement avec les Marches du Velay et sur le terme « étudier » pour un éventuel rapprochement des 6 communautés de communes à l'échelle du Pays. Il rappelle que le PETR ne se substituera pas aux communautés de communes. Il insiste également sur la graduation de ces propositions : court terme pour CCMV/CCRC et horizon 2020 pour échelle Pays. Cette rédaction est importante car on peut imaginer mais sans la souhaiter à terme une disparition du département. Il estime qu'il vaut mieux converger avec nos 5 voisins, sans attendre cette disparition, pour pouvoir exercer des compétences beaucoup plus lourdes telles que l'action sociale.

Monsieur le Président demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce sujet majeur.

Monsieur COLETTO intervient pour souligner l'effort fait pour conserver l'image de Loire Semène devant les propositions du Préfet. Il estime cependant que les informations d'aujourd'hui ne sont pas toutes décisionnelles pour se projeter dans l'avenir. Monsieur COLETTO souhaite revenir sur la forme de la délibération soumise par Monsieur le Président qui reprend un avis défavorable suivi de deux propositions. Il souhaiterait que ces propositions soient dissociées de l'avis défavorable. Dans un premier temps, il souhaiterait que les élus se prononcent sur l'avis défavorable et dans un second temps approuvent les propositions pour notre avenir. Monsieur COLETTO demande cette séparation afin d'avoir le temps d'en référer à son conseil municipal avant de prendre une décision finale en conseil communautaire.

Monsieur le Président indique que les maires ont pu suffisamment en discuter en bureau communautaire et rappelle que les collectivités sont tenues par une certaine forme. En effet, le courrier du Préfet demande d'émettre un avis sur le schéma et insiste sur la nécessité de motiver soigneusement cet avis. Il ne lui semble donc pas concevable de dissocier les deux.

Monsieur COLETTO demande si l'avis défavorable de ce soir ne peut pas faire apparaître qu'il sera suivi d'un avis complémentaire motivé plus tard. Il souhaiterait que les conseillers municipaux aient été informés en amont de la décision. Il précise qu'il le demande sans aucun a priori sur l'ensemble des solutions proposées.

Monsieur le Président rappelle le délai de 2 mois après notification pour émettre un avis et indique que le conseil communautaire du 15 décembre prochain est hors délai. Il déclare toutefois que cet avis défavorable a été évoqué à plusieurs reprises lors des précédents bureaux et que chaque vice-président pouvait en référer au sein de son conseil municipal.

Monsieur COLETTO précise n'avoir pas informé l'intégralité de son conseil municipal car il n'a pas eu de conseil depuis septembre. Il estime n'avoir pas eu assez d'informations claires et précises pour prendre une décision à moyen terme. Il souhaite expliquer cette décision à son conseil municipal.

Monsieur le Président est d'accord pour dire que le calendrier est serré pour une telle réforme mais rappelle que l'Etat demande une réponse rapide et qu'il n'est pas maître des calendriers des services de l'Etat.

Toutefois, il tient à souligner que la CDCI a commencé à se réunir fin 2014 pour conduire une analyse sur les projets de fusion afin d'anticiper. Il estime que le délai était suffisant pour conduire des études mais que cet argument de délai très court est celui repris par nos voisins.

Monsieur CHEYNET trouve anormal que les conseillers communautaires n'aient pas été informé plus en amont des avancés et notamment des discussions et échanges avec Saint Etienne Métropole autrement que par la presse.

Monsieur le Président rappelle que les maires ont été informés de toutes les discussions en bureau et demande si au vu de ses propos, il aurait des regrets quant à un rapprochement avec Saint Etienne Métropole.

Monsieur CHEYNET répond n'avoir aucun regret quant aux fins des discussions mais sur la méthode de communication utilisée.

Monsieur le Président rajoute que la méthode a été contrainte par un calendrier très serré et indique que le bureau a écarté l'idée d'un éventuel rapprochement avec Saint Etienne Métropole.

Monsieur MARCON indique que ce sujet lui tient à cœur et qu'il tient à s'exprimer pour dire tout le mal qu'il pense de la loi NOTRE. Il pense que la démocratie locale va en pâtir et que cette loi va entraîner une régression pour les citoyens. Cette réforme vise à supprimer l'échelon communal auquel il tient énormément au même titre que l'échelon départemental peut-être ensuite. Il nous est proposé de grandes entités politiques et technocratiques pour gérer ce que les petits élus locaux géraient avec bon sens. Il est indiqué que les petites communes coûtent chères et pourtant, sur les 2000 milliards d'euros de dette de l'Etat, la part des communes ne représente que 4 % et celle du bloc communal que 9 %. Il estime que la cible n'est pas la bonne. Il pointe du doigt une perte d'efficacité, du bon sens de terrain et du pragmatisme : que va devenir la gestion d'une collectivité en bon père de famille ?

Il rajoute que l'Etat a traversé deux siècles avec un modèle typiquement français qui a prouvé son efficacité. Il ne comprend pas pourquoi aujourd'hui il faut tout remanier et reste sceptique quant à l'avenir. Il estime que ces réformes auront des conséquences tragiques sur l'économie locale. En effet, il rappelle que les petites communes proposent aux entreprises locales des marchés d'une ampleur abordable alors que les grosses entités proposent de gros marchés auxquels seuls les grands groupes peuvent répondre. Il s'interroge sur l'avenir de nos commerces locaux.

Quant à la suppression des syndicats d'eau, les petites entreprises de canalisation s'inquiètent. Il espère que les grandes entités régleront tous les problèmes mais n'en est pas certain. Il pointe la nécessité de commencer par payer un bureau d'études pour se pencher sur les compétences Eau et Assainissement.

Il rajoute que cette loi est régressive au vu du contexte compliqué au niveau politique. A l'heure où la France va mal politiquement, avec une participation locale prise et en déclin pour les élections européennes ou nationales, les citoyens vont se voir confisquer leurs élus locaux aux profits de grands élus qui vont gérer un territoire bien plus vaste en s'entourant de hauts fonctionnaires et en s'éloignant des citoyens. Il est inquiet de savoir que l'ensemble de la population et des petits élus locaux ne sont pas consultés et ne s'expriment pas face à ces réformes.

Il indique qu'il s'abstiendra à la décision et qu'il ne faut pas le prendre comme une atteinte personnelle au Président. Il explique son abstention car il est d'accord sur le rapprochement avec les Marches du Velay très légitime au vu des atouts et des richesses identiques. Un projet de territoire serait profitable aux concitoyens et estime qu'une taille de 40 000 habitants reste convenable pour que les communes gardent leur identité et leur autonomie.

Par contre il précise ne pas être d'accord avec une fusion au niveau de l'Yssingelais. Il se questionne sur la nécessité d'être une grande entité : par rapport à qui et pour aller où ? Il se demande quelles en seraient les conséquences administratives et comment rivaliser avec Saint Etienne Métropole. Il précise que la taille du Pays n'est pas suffisante, ni même l'ensemble du département de la Haute Loire.

Il revient sur le fait qu'aujourd'hui Loire Semène va devoir se positionner sur la gestion des nouvelles compétences tel que l'eau et l'assainissement.

Il indique avoir ausculté le rapport du SDCI du Préfet, l'Etat a mis 15 ans pour se rendre compte que les périmètres des intercommunalités actuelles ne prenaient pas en compte les bassins de vie. Quant à la dissolution proposée des syndicats intercommunaux, il reste très méfiant quant à l'efficacité discutable des syndicats pris en exemple, tels que le SEMEV.

Il précise rester solidaire et qu'il n'est pas contre cet avis mais qu'il ne peut l'approuver dans son intégralité car tout ne convient pas à sa commune. Il pense qu'il faut prendre le temps avec les Marches du Velay même si l'Etat ne nous laisse pas le choix. Il s'interroge sur le temps que l'Etat a laissé écoulé sans proposition entre la première CDCI de 2011 et celles de 2014/2015.

Monsieur le Président souligne que cette intervention reste fidèle à celle émise lors des bureaux successifs pendant lesquels le sujet a été abordé. Il souhaite proposer quelques éléments à mettre en contradiction. Il estime qu'une alternance en 2017 ne changerait rien au cours de l'histoire de la réforme territoriale. Il en prend pour témoin le débat qui n'a jamais lieu sur cette réforme que ce soit dans le cadre des élections régionales ou présidentielles.

Il souhaite que la meilleure des solutions pour les syndicats soit trouvée afin que les administrés payent le juste prix pour le meilleur service. Il donne l'exemple de la bonne gestion du SICTOM par son prédécesseur M. CIGOLOTTI. Il indique que les communes auraient pu refuser le transfert de la gestion des ordures ménagères et les gérer de manière individuelle. Il rappelle que la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le SICTOM Velay Pilat est la plus faible du département avec ses 37 000 habitants et que si chaque commune avait dû gérer directement cette compétence, les coûts pour les administrés seraient supérieurs.

Monsieur le Président réutilise des propos déjà tenus par l'ancien Président faisant le parallèle entre les services de Loire Semène et une Formule 1. Il confirme que les responsables de services de Loire Semène pourraient très bien encadrer plus de personnel compte tenu de leurs qualités respectives. Dans un rapprochement avec Les Marches du Velay et Rochebaron à Chalencon, ayant leur 2 DGS bientôt à la retraite, celui de Loire Semène pourrait être mutualisé.

Concernant le schéma de fusion des syndicats, Monsieur le Président indique que chaque syndicat doit se prononcer et respecte la légitimité de ces derniers. Il estime qu'on lui prête parfois beaucoup d'intelligence pour donner des réponses aussi rapides sur des sujets aussi complexes. Il rappelle qu'une étude sera conduite pour permettre aux élus communautaires de se positionner sur le type d'exercice de cette compétence.

Arrivée de Béatrice PACALON

Monsieur le Président ne voit pas de quel droit il pourrait se prononcer seul aujourd'hui sur comment Loire Semène souhaite gérer les compétences eau et assainissement qui vont devenir obligatoires. Il respecte le travail des élus, des commissions et du bureau.

Il revient sur l'avis défavorable sur le SDCI proposé ce jour et souligne que ce dernier a donné lieu à de multiples rectifications jusqu'à son envoi afin de peser chaque mot utilisé. Il rappelle que le seul dénominateur commun des avis des 6 Présidents de communautés de communes est de tendre vers une convergence à l'échelle du Pays. En effet, il convient de prévoir tous les scénarios en cas de nouvelles réformes. Il se demande sous quels délais l'Etat va encore accepter des conseils départementaux dans les départements ruraux et plus en zones urbaines (métropoles). Il faudra être armé lorsqu'on devra étudier la reprise des compétences laissées par le département telles que l'action sociale. Il insiste sur le fait que Loire Semène doit respecter et faire respecter les lois au niveau de la représentation nationale.

Monsieur VIAL intervient pour affirmer que 200 ans d'histoire ne fabriquent pas l'avenir. Il estime que les structures actuelles ont créé des sources d'inégalité profonde et se demande pourquoi les zones rurales sont désertées de services médicaux, de services publics,... si tout fonctionnait si

bien. Il estime que nous n'avons pas une vraie politique d'aménagement du territoire en France et que les territoires ruraux paient pour les territoires urbains.

Toutefois, il indique être d'accord sur le fait que les élus locaux sont des élus de proximité et insiste sur le fait que si il a choisi ce mandat c'est pour son intérêt pour l'humanité comme chacun des élus autour de cette table.

Il estime que la loi NOTRe n'est plus très lisible et qu'elle a subi trop d'amendement pour rester cohérente.

Il considère le département comme un grand frère pour nos collectivités qui permet le dialogue et de fédérer certaines politiques. Il ne parie pas sur la mort des départements et milite pour que ces derniers soient maintenus dans les territoires ruraux comme la Haute Loire.

Il n'est pour lui pas possible de basculer sur St Etienne. Il rappelle que les premiers échanges entre le Pays et le Sud Loire n'étaient pas des discussions, ils voulaient venir nous expliquer comment gérer notre territoire. Il indique que le Pays de la Jeune Loire est là pour permettre aux communautés de communes d'échanger sur des sujets, d'étudier des rapprochements. Cet outil a permis depuis plus de 10 ans aux intercommunalités d'apprendre à se parler. Il souligne que beaucoup de choses sont différentes du côté de la Loire et donne l'exemple du SCoT du Pays de la Jeune Loire qui permet aux plus grands comme aux plus petits de se développer. Il cite également le travail de convergence sur la fiscalité réalisé au niveau de la Jeune Loire, tout comme la méthode de mise en commun de moyens. Il reste convaincu qu'un travail du côté de la Haute Loire est à faire.

Il revient sur les termes « rapprochement à l'échelle du Pays » en précisant que c'est différent d'une fusion. Il insiste sur le fait que le Pays n'a aucun pouvoir, aucune hégémonie. Il précise qu'il est au service des uns et des autres. Il rappelle que le Pays est un lieu d'échanges où les collectivités co-construisent.

Il pense qu'une proposition sage de l'Etat aurait été de nous marier 2 par 2 ou 3 par 3 pour nous permettre de mesurer l'intérêt de ces fusions en y allant doucement.

Pour conclure, il déclare qu'il votera favorablement sur cette proposition d'avis défavorable et demande à ses collègues d'Aurec sur Loire de suivre son avis. Il précise qu'il proposera le même type de délibération à son Conseil Municipal. Il indique qu'elle pourrait bien évidemment être modifiée, car on peut toujours modifier les choses mais là elle lui semble raisonnable et synthétise tout ce qui a été dit de la part des uns et des autres.

Madame VOCANSON ne comprend pas pourquoi on est obligé d'insérer dans notre avis une décision à long terme qui n'a pas été évoquée dans les conseils municipaux. Elle ne comprend pas la nécessité de voter immédiatement un rapprochement à moyen terme au niveau du Pays. Il n'y a pas d'urgence. Elle indique qu'elle s'abstiendra également sur cette proposition puisque les 3 points de la proposition ne sont pas scindés.

Monsieur VOCANSON indique que cette affaire est très importante mais également très compliquée et malheureusement pas très bien finie selon lui. Il trouve qu'il y a du flou et que la négociation n'a pas été aboutie. Il souligne rester critique et méfiant vis-à-vis de la presse qui n'arrange guère les affaires et les pollue mais qui informe. Il remercie Claude VIAL pour avoir rapporté à Aurec sur Loire les informations d'état d'avancement du dossier. Il estime, solennellement, ne pas avoir été « banané » par les Marches du Velay. Il déclare que des discussions, des négociations âpres, ont conclu à la création de l'OZEN, une merveilleuse chose pour notre territoire. Il rappelle que malgré les réticences de certains, la majorité des élus ont pris la décision d'y aller après des années de négociations. Les Marches du Velay ne nous ont pas floués et Loire Semène a obtenu ce qu'elle a souhaité. Il ajoute que quand on négocie on ne peut pas dire ni laisser écrire : « ce que j'ai apprécié c'est la tête de veau », les gens ne peuvent pas recevoir et entendre des choses comme ça.

Il indique qu'il votera cette proposition mais qu'il déplore que le bureau ne se soit pas mis d'accord à l'unanimité. Il rajoute que sur un tel sujet, il faut que le fond soit clair et la forme aboutie. Il estime que pour notre territoire cette réforme est un tournant prononcé. Depuis la première loi de 1982 de décentralisation, ça a toujours été dans le même sens. Il indique à Bruno MARCON l'avoir bien reconnu dans ses propos mais a été surpris de son mécontentement quant à la suppression des syndicats.

Monsieur MARCON indique qu'il parlait des syndicats intercommunaux.

Monsieur MOULIN indique qu'au moment de l'OZEN certains élus estimaient que Loire Semène ne devait pas payer car le centre nautique ne serait pas sur notre territoire.

Pour en revenir à l'avis, il demande ce qui est entendu par le terme « déterminer » et indique que ça ne doit pas rester qu'un mot, qu'il faut avancer et que Loire Semène ne reste pas toute seule. Dans tous les cas, il estime que Les Marches du Velay vont récupérer leur satellite (Rochebaron à Chalencon).

Monsieur VIAL intervient sur la fusion des Marches du Velay avec Rochebaron à Chalencon et indique que ce ne sera pas tout rose, il y aura des « cabossés ». Ce n'est pas un acte de joie, beaucoup d'élus cherchent encore leurs marques et aimeraient avoir du temps pour plus discuter.

Quant à sa détermination, il indique que son rôle à l'échelle du Pays est de tisser des liens sur ce territoire et d'étudier les intérêts à remanier le territoire afin de rechercher ce qu'il est possible de faire au mieux.

Monsieur ROSIAK indique qu'une décision autoritaire a été donnée le 31/12/2000. La Communauté de Communes laissait de côté la commune d'Aurec sur Loire. Or le Préfet de l'époque a intégré cette dernière d'autorité. 15 ans après il souligne qu'Aurec sur Loire est bien restée à Loire Semène avec les 6 autres communes. Il estime qu'il est important de secouer les élus en votant des lois autoritaires sinon rien ne se passerait. Il déclare que le millefeuille territorial s'est agrandi avec la création des Régions et des Communautés de Communes sans aucune suppression. Il indique que le texte proposé ce soir lui semble clair et ne lui pose aucun problème et qu'il votera favorablement pour ce dernier. Il déclare qu'il est temps d'aller vers l'avenir.

Monsieur AULAGNIER souligne qu'en 200 ans d'histoire, le monde bouge, évolue avec l'arrivée des nouvelles technologies telles qu'internet. Il pense comme Monsieur ROSIAK que la démocratie locale a ses limites. Il indique que le texte proposé ne lui pose pas de problème et qu'il le votera.

Monsieur BLANCHARD, en tant que Vice-Président en charge de la commission Finances, indique partager l'avis du Président et de Monsieur VIAL.

Il indique ne pas s'être fait « banané » par les Marches du Velay mais plutôt par le Préfet qui n'a pas écouté les souhaits des élus des intercommunalités au vu de la carte proposée.

Concernant la forme de la décision proposée ce soir, il précise qu'en bureau 2 ébauches de texte ont été données et que la réponse sur la fusion des syndicats a été ôtée. Il trouve que le texte n'est pas flou et laisse la charge aux syndicats d'étudier les possibilités et de proposer d'autres solutions. Il rajoute qu'il votera favorablement à cette décision comme le Président et tous ceux qui voteront pour.

Monsieur MARCON, en réponse à Monsieur VOCANSON, indique que cela fait 20/30 ans que les lois se suivent, se ressemblent et vont à l'encontre de ce que les concitoyens attendent. Il estime ce jeu politique dangereux et qu'un jour arrivera l'inéluctable. Il indique être ravi que Monsieur VIAL soit du même avis que lui sur la conservation des départements. Il indique que ce soir il s'abstiendra car il estime que si Loire Semène étudie un rapprochement à l'échelle du Pays, alors c'est commencer de creuser la tombe du département et de miser sur sa mort.

Monsieur MARCON souhaiterait connaître l'avis des conseillers départementaux et communautaires présents ce soir.

Monsieur TONSON rappelle que la loi NOTRe est là et que les collectivités doivent faire avec. Il reconnaît que les délais de décisions sont très courts et que certaines choses sont imposées aux collectivités. Il indique que l'Etat revient en force et que la décentralisation se re-centralise. Toutefois, il précise qu'il n'est pas possible de changer la loi NOTRe. Concernant le Département,

il estime qu'il a toujours lieu d'être et souligne que si ce n'était pas le cas, il ne se serait pas présenté pour être conseiller départemental. Il rajoute que le Département a un devoir de solidarité entre l'ouest et l'est de la Haute Loire. Il affirme que les habitants sont très attachés à la Haute-Loire. Il précise que le Pays a des impacts intéressants et donne l'exemple du service mutualisé d'autorisation des droits des sols, du SCoT et remercie Monsieur VIAL pour le travail accompli. Il rajoute que le pays ne se substituera pas au Département. Aujourd'hui, il indique que la loi NOTRe existe et qu'il faut trouver des solutions. Cependant, il se demande que faire, on ne peut pas obliger les Marches du Velay à fusionner.

Monsieur VIAL rappelle que le premier président du Pays, Monsieur Jean Pierre MARCON est aujourd'hui le président du département.

Il indique que le Pays de la Jeune Loire n'a pas la capacité de gérer sur le territoire la politique sociale, les routes, les personnes âgées. Il estime que les collectivités sur le territoire de la Haute Loire restent à une échelle de grandeur sympathique où chacun se connaît et où les échanges sont possibles.

Monsieur le Président remercie les élus pour la richesse des débats. Il conclut en indiquant n'avoir pas la prétention de convaincre tous les élus du conseil communautaire mais précise que s'il y avait unanimité sur le sujet, sachant que le bureau a toujours été informé en temps et en heure sur cette affaire, la décision serait plus porteuse au niveau de la CDCI. Il rappelle qu'un consensus sur la rédaction de cette délibération a été trouvé et qu'il respecte les écarts de pensée de chacun et qu'il est mission impossible d'écrire un texte qui convienne à tout le monde sur le fond et la forme.

A l'échelle du Pays, il indique que le seul dénominateur commun est le Pays. Chacun est prêt à recommencer à travailler en commun, se remettre autour d'une table pour échanger et reprendre les bonnes habitudes de travail en commun. Il précise que la « tête de veau » était une pointe d'humour. Il souligne ne pas souhaiter la mort du département mais de reprendre un travail en commun qui tient à cœur de tous.

Monsieur COLETTTO indique ne pas lancer un débat sur les solutions proposées mais uniquement sur le côté démocratique de la démarche et la concertation en conseil municipal avant une prise de décision finale.

Monsieur le Président déclare que les abstentions affaibliront la parole de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (6 abstentions : M. COLETTTO, Mme VOCANSON, M. CHEYNET, M. MARCON représentant également Mme GUIGNAND et Mme PACALON), approuve l'avis défavorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale en indiquant que Loire Semène est déterminée, à court terme, à se rapprocher des communautés de communes des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon au regard de la convergence des taux de fiscalité constatée, d'un bassin de vie commun et d'une similitude des compétences exercées ; et en ajoutant que Loire Semène souhaite étudier, à moyen terme, en collaboration avec les cinq autres communautés de communes, la mise en œuvre d'un rapprochement à l'échelle du Pays de la Jeune Loire à l'horizon 2020.

Administration Générale : Ressources Humaines : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente la mise à jour du tableau des effectifs qui tient compte de la suppression de postes dû à une mutation et à des réussites à des examens professionnels et à la création d'un poste de chargé de mission culturel en attente de la réussite de la responsable culture à un concours de catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs et ouvre les régimes indemnitaires correspondant aux créations.

***Administration Générale : Service des Urgences de
Firminy : Motion de soutien***

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la réouverture du service des urgences de Firminy de nuit n'est que provisoire. Après échange avec le maire de Firminy, cette motion de soutien pour maintenir le service des urgences de nuit de Firminy et demander la création d'un SMUR, reste d'actualité. Il rajoute que la création d'un SMUR permettrait le recrutement de 2 médecins urgentistes en plus afin de pérenniser ce service dans l'avenir. Il ajoute qu'un service d'Urgences est permettrait le développement de l'hôpital et ses services tels que la chirurgie, la pédiatrie...

Monsieur MARCON estime que ce problème est semblable à celui de la loi NOTRe. Il ajoute que si on est de mauvaise foi, on pourrait dire que les services à la population sont centralisés toujours plus loin et c'est le sens de l'histoire. Une partie du Département sera pénalisé en centralisant les urgences de nuit à l'hôpital Nord. Toutefois, il espère que ce service plus éloigné sera au moins de meilleure qualité.

Monsieur AULAGNIER rappelle que récemment, l'Etat obligeait un service d'urgences à moins de 30 minutes pour les lieux les plus éloignés. Il rajoute que concernant Firminy, le service a été fermé par manque de médecins.

Monsieur le Président en profite pour rendre hommage au personnel urgentiste qui devant l'exigence des patients et le manque de moyens sont toujours présents et font au mieux leur travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette motion de soutien pour le service des urgences de Firminy.

***Administration Générale :
Désignation d'un représentant au sein du SICTOM
Velay-Pilat***

Monsieur le Président informe de la démission de Monsieur Lionel LACHAUME de son mandat de conseiller municipal sur la commune de Pont Salomon. Il précise que ce dernier avait été désigné membre suppléant au SICTOM et qu'il y a lieu de désigner un remplaçant.

Il propose la candidature de Monsieur Davy GARDETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Davy GARDETTE comme membre suppléant représentant Pont Salomon au SICTOM Velay Pilat.

***Administration Générale :
Désignation de représentants au sein de la
Commission Développement Durable de Loire - Semène***

Concernant la commission Développement Durable, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Daniel DURIEUX en remplacement de Monsieur Lionel LACHAUME.

Monsieur COLETTO indique que Monsieur Christian TEIL serait également intéressé pour être membre de cette commission.

Monsieur le Président est d'accord avec cette proposition car il rappelle que sur la commune de Pont Salomon un seul conseiller municipal avait été désigné et il était possible d'en nommer un second.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation de Messieurs Daniel DURIEUX et Christian TEIL comme membres de la commission Développement Durable.

***Développement Durable : Contrat de rivière
Ondaine-Lizéron : Convention constitutive d'un
groupement de commande à passer avec la commune de
Saint Just Malmont***

Monsieur le Président rappelle que le contrat de rivière Ondaine-Lizéron fait l'objet de discussions depuis plusieurs années et qu'il a été signé fin d'année 2014. Il précise que le bassin versant de l'Ondaine concerne les communes de Saint Just Malmont, Saint Didier en Velay et Saint Ferréol d'Aurore, mais à 90% la commune de St Just Malmont. Il ajoute qu'aujourd'hui on rentre dans une phase plus concrète de travaux. Il souligne qu'une ligne budgétaire avait été prévue lors du précédent mandat pour plusieurs actions : renaturation du Sambalou et restauration de la zone humide du Sambalou, renaturation du ruisseau de l'Herbret et un volet signalétique. Il rappelle que Loire Semène est maître d'ouvrage pour ce contrat à la différence du contrat de rivière Semène pour lequel le SICALA est maître d'ouvrage. Concernant l'action de mise en valeur du Sambalou (parc paysagé), Monsieur le Président indique que c'est la commune de Saint Just Malmont qui est maître d'ouvrage. Il précise que Loire Semène a prévu 194 000 € TTC de travaux sur 5 ans et que la commune de Saint Just Malmont prévoit un estimatif de 60 000 € TTC pour le parc paysagé. Il indique qu'il y a lieu de passer une convention constitutive d'un groupement de commande entre Loire Semène et la commune de Saint Just Malmont afin de retenir les mêmes entreprises pour les travaux. Une clé de répartition est donc à définir. Pour le levé-topo et la publication légale une clé de 50/50 % est proposée. Après l'APD, une clé de répartition plus fiable sur la base des estimatifs des bureaux d'études sera à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention constitutive d'un groupement de commande à passer avec la commune de Saint Just Malmont dans le cadre du contrat de rivière Ondaine-Lizéron.

***Développement Touristique : Comité Départemental
de la Randonnée Pédestre : Adhésion 2015***

Monsieur le Président présente les raisons pour lesquelles Loire Semène adhère au comité départemental de la randonnée pédestre pour un montant de 1611,00 € pour l'année 2015. Entre autre, il indique que ce comité accompagne les baliseurs bénévoles qui restent des groupes très importants pour Loire Semène étant donné qu'ils réalisent du balisage à titre gratuit et qu'ils font remonter les problèmes sur nos chemins de randonnée. Il est important de continuer à valoriser ces bénévoles en les formant sur le balisage. Il précise qu'aujourd'hui Loire Semène a un chemin labellisé respirando à Aurec sur Loire et que 13 autres sont à l'étude. Il déclare que le travail sur ces itinéraires de randonnée va s'accélérer au vu du recrutement de Monsieur Camille DEMURE spécialisé dans le tourisme, à qui il souhaite bienvenue. Il rajoute que cet agent a eu une expérience intéressante au Parc Naturel Régional des Ardennes, qui pourra nous être enrichissante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion 2015 au comité départemental de la randonnée pédestre.

Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires : Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

Monsieur le Président rappelle la loi de 2005 sur la mise en accessibilité obligatoire des équipements recevant du public. Il précise qu'il s'agit d'un chantier important avec une responsabilité morale couplée d'une volonté. Il rajoute que la construction des bâtiments depuis 2007 tenait compte de cette loi. Face à l'ampleur de la tâche sur les bâtiments plus anciens, il indique que les collectivités peuvent prétendre à un délai supplémentaire de 6 ans si elles établissent un agenda d'accessibilité programmé. Il précise qu'un diagnostic de nos bâtiments a été confié à un bureau d'études via un groupement de commandes avec l'ensemble des communes membres intéressées. Il annonce que le chiffrage brut des travaux proposés par le bureau d'études s'élève à 597 000 € HT. La part communale relative aux bâtiments partagés avec les communes est de 165 334 € HT. Il a été convenu en bureau que chacun prenne sa part de responsabilité, notamment que les travaux sur le domaine public communal soient réalisés par les communes. Il cite le cas de la place PMR qui peut avoir d'autres usages que la desserte d'un bâtiment communautaire. Il indique que la somme de travaux pour Loire Semène représente ainsi 430 000€ HT et doit être programmée sur 6 ans. Au vu de ces contraintes financières, il va être nécessaire de prioriser le plan patrimonial d'investissements sur les actions d'efficacité énergétique et d'accessibilité. Il rappelle que le budget annuel d'investissement sur les bâtiments communautaires est de 100 000 €. Il propose d'affecter 60 000€/an à l'efficacité énergétique et 40 000€/an à l'accessibilité. Il annonce que les travaux de confort des bâtiments passeront après les travaux d'accessibilité qui sont obligatoires et l'efficacité énergétique qui est également prioritaire. Il souligne le travail de qualité mené par Carmen Crouzet qui a étudié en peu de temps des dossiers conséquents en lien avec le bureau et la commission. Il indique que pour chaque année a été déterminée une famille d'actions par nature sur l'ensemble des bâtiments communautaires. Cela permet d'affecter un budget annuel quasi équivalent sur les 6 années et de programmer des travaux en régie. Il prend le cas de l'année 2019 sur la mise en conformité des circulations horizontales intérieures, il déclare qu'il pourra être envisagé le recrutement d'un technicien en contrat aidé pour faire les travaux en régie et de le mutualiser avec les communes.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur le montant de 431 766,40 € HT de travaux restant à la charge de Loire semène et le montant de 255 855,29 € correspondant aux 6 années de travaux programmés.

Monsieur MARCON indique qu'une priorisation des actions a été faite en commission travaux et précise que le rapport rendu par Soleus n'était pas toujours pragmatique. Il a été décidé de prioriser l'accès dans chaque bâtiment et l'accessibilité des sanitaires. Il rajoute que la différence s'explique en majeure partie par de nombreuses demandes de dérogations, qui aujourd'hui sont incertaines mais qu'on espère obtenir et pense qu'il était judicieux de les demander. Il déclare que la commission travaux a souhaité que les personnes à mobilité réduite puissent accéder facilement à nos bâtiments tout en n'imputant pas l'intégralité du plan de financement patrimonial, notamment pas les actions réduisant nos charges de fonctionnement en matière d'efficacité énergétique.

Monsieur BLANCHARD demande si dans le cadre du groupement de commande passé avec Soleus, il est prévu par ce dernier une mission de programmation des travaux. Il souligne que Loire Semène a eu la primeur d'avoir les résultats en premier.

Monsieur le Président précise que le travail d'analyse du diagnostic a été mené en interne.

Monsieur BLANCHARD demande si les communes peuvent prétendre à la même démarche et si la technicienne de Loire Semène peut participer à une réunion pour donner les orientations sur le mode de travail mis en place. Il serait dommage que la communauté de communes ne puisse pas apporter aux communes cette ingénierie de qualité.

Monsieur le Président rappelle que Loire Semène est là aussi pour apporter de l'ingénierie aux communes. Toutefois, au vu de la charge de travail actuel de Madame CROUZET suite à deux congés maternités dans son service, Monsieur le Président propose qu'une réunion globale pour l'ensemble des communes soit organisée avec les techniciens et les adjoints aux travaux afin que Madame CROUZET fasse part de sa méthode de travail.

Monsieur BLANCHARD est bien conscient de la charge de travail de Mme CROUZET mais insiste sur les délais courts au vu de la préparation des budgets 2016.

Monsieur le Président insiste pour que la réunion soit générale et en une fois.

Monsieur MARCON revient sur le montant total des dérogations qui représente 256 000 € environ.

Monsieur le Président précise que la commune de Saint Just Malmont a pu obtenir une dérogation pour octobre 2016 pour présenter son ADAP suite à un courrier de demande au Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmé.

Famille – Jeunesse : Associations Sportives des Collèges : Participation financière aux rencontres sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement du versement d'une subvention de 900,00 € aux associations sportives des collèges pour l'année scolaire 2015-2016 qui auront pu justifier l'utilisation des fonds versés pour l'année scolaire 2014-2015.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

- *CISPD : Commission du 27 octobre 2015 :*
Monsieur CHAMPAVERT rend compte de la commission du 27/10/2015 en présence de Madame la Sous-Préfète. L'objet de la réunion était sur la prévention de la délinquance et s'est déroulée en 3 parties : Bilan des actions Loire Semène et pistes de réflexion – Présentation des orientations politiques de l'Etat avec le rappel des pouvoirs de police du Maire et les modalités d'accompagnement de l'Etat (axes prioritaires : jeunes délinquants, violences sur les femmes, tranquillité publique) – Intervention de Mme VARIAL, délégué aux droits des femmes.
- *Famille – Jeunesse : OJ Commission du 05/11/2015 :*
Monsieur CHAMPAVERT indique que les directeurs de centre participeront à la commission Famille-Jeunesse du 5/11/2015 pour avis sur la présentation des budgets.
- *Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires : Commission du 15/10/2015 :*
Monsieur MARCON rend compte de la commission du 15/10/2015 portant essentiellement sur l'agenda d'accessibilité programmé. Une deuxième partie était consacrée au schéma de mutualisation obligatoire dans la loi NOTRe. Il a été décidé la réactivation de la mutualisation du matériel. Monsieur SALGADO a pour mission de répertorier les besoins de chaque commune en terme de matériels et Monsieur

ESCOFFIER en terme de consommables (sel, pouzzolane...). Le but est de garder une réelle efficacité et de ne pas monter une usine à gaz.

- Développement Touristique : Arrivée de Camille DEMURE :
Monsieur COLETTI indique que la responsable du service Développement est épaulée par Monsieur Camille DEMURE depuis le 1^{er} octobre. Il insiste sur le fait qu'il a déjà parcouru l'ensemble des chemins de randonnée du territoire dans la perspective de labellisation. Il propose de réunir une commission tourisme avant la fin de l'année.
 - Culture : Exposition Jazz :
Monsieur COLETTI indique que jusqu'à la fin du mois de novembre des animations JAZZ ont lieu sur tout le territoire de Loire Semène. Il insiste sur la nécessité d'en faire la promotion. Il précise que la prochaine commission culture aura lieu le 11 décembre prochain.
 - Développement Durable : Commission du 29/10/2015 :
Monsieur Jean Paul AULAGNIER rend compte de la commission du 29/10/15. L'association Aurec-Environnement a présenté les actions qu'elle mène. Il indique que cette association fait des choses intéressantes et que dans un souci de mutualisation, il sera étudié la réalisation d'un salon du développement durable lors de la semaine de l'environnement avec des conférences sur chacune des communes. Lors de cette commission, il a également été évoqué l'organisation d'une visite de l'usine Altriom.
- Concernant le SICALA, il indique que lors de la dernière réunion à Jonzieux, une société extérieure a été retenue pour faire le bilan du contrat de rivière Semène et repartir sur un nouveau contrat. La réception de la passe à poisson de La Séauve sur Semène a eu lieu et les truites peuvent désormais remonter. Il souligne le travail conséquent du SICALA.
- Finances : Prospective financière :
Monsieur BLANCHARD informe que lors du prochain conseil communautaire du 15 décembre, Mme Bois présentera une prospective financière pour Loire Semène.
 - Aménagement du Territoire et Contractualisation : OJ Commission du 17/11/2015 :
Monsieur VIAL donne l'ordre du jour de la prochain Commission qui portera sur le PLUi et le SCoT. Côté PLUi, il précise qu'il ne faut pas rater le calendrier. Côté SCOT, il précise que les contraintes se durcissent en matière de consommation d'espaces sur notre territoire. Une réflexion est à mener pour trouver un cadre permettant de garder une main collective sur le territoire. Il souligne que l'Etat est plus exigeant et que la loi s'est durcie. Il faudra définir l'outil à appliquer et estime que collectivement on est plus intelligent. Il insiste sur la présence nécessaire des élus dans ces étapes fondamentales.
 - Développement Economique : Visite d'Interep du 26/10/2015 :
Monsieur le Président rend compte de la visite de l'entreprise Interep d'Aurec sur Loire, leader au niveau européen sur son marché. Il remercie M Joachim pour l'excellente visite de cette fabuleuse entreprise, qui emploie plus de 80 personnes dont la plupart sont des gens du territoire. Les dirigeants sont ravis de leur lieu d'implantation géographique qu'ils estiment de qualité. Monsieur le Président regrette le manque de participants car il s'agit d'un signe de l'intérêt porté aux industriels du territoire. Il insiste sur le fait que se rendre auprès de nos entrepreneurs, c'est s'en préoccuper.

Questions diverses

Monsieur VOCANSON informe le conseil communautaire qu'il souhaite remettre le mandat que lui a confié le conseil communautaire de représentant de Loire Semène au sein du Conseil

d'Administration du Collège des Gorges de la Loire. Il précise qu'il y est déjà membre par le biais d'une autre collectivité.

Il revient ensuite sur les services de la communauté de communes Loire Semène qu'il a souvent comparé à une Formule 1. Il souligne l'importance de bien les piloter pour un bon fonctionnement et demande d'être très attentif à certains éléments sensibles et fragiles.

Enfin, il note que les sujets « Crouzet » et « Déchets » n'ont pas été évoqués et espère qu'ils seront évoqués prochainement.

Monsieur le Président répond qu'ils le seront certainement et lève la séance à 21h15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 10/11/2015

Le Président,



Frédéric GIRODET